

# VOISINS & VOISINES

Publication gratuite du

**Comité  
de Quartier**  
**Brivazac-Candau**

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 71 48 76 32 cqbc33@gmail.com

<http://www.federation-quartiers-pessac.com/quartiers/brivazac/VV/vv.htm>

Rédaction - Mise en Page: Dominique Burtin - Annick Cohen - Guéno Julien - Corinne Medina- Jean-Paul Messé - Christian Pujolle Publicité: Yvon Bouyer - Valérie Luinaud - Christian Pujolle Impression: ACSO Tirage en 1150 ex.

Mars  
2015

92

## Le Mot du Président

Le dimanche premier février, se tenait notre assemblée générale. Je remercie tous les habitants qui nous ont rejoints et qui ont nourri le débat de leurs questions et de leurs témoignages. Je parlerais volontiers d'une assemblée générale particulière car nous avons enregistré le départ de plusieurs membres du comité que je veux citer ici : Nathalie BERNARD, Annick COHEN, Valérie LUINAUD, Corinne MÉDINA et Bruno MONAURY. Je souhaite les remercier très vivement de tout ce qu'ils ont pu apporter, leur bonne humeur, leurs idées et leur investissement dans cette oeuvre collective. Nous avons aussi accueilli des nouveaux membres pour ce nouvel exercice : 6 pour cette année. Au final, l'effectif se maintient mais il nous faudrait encore renforcer notre équipe. En effet, les constructions en cours ajouteront de nouvelles adresses lors de la campagne d'adhésion et nous ne sommes pas encore parvenus à visiter tous les foyers.

Dans ce numéro, une rétrospective de notre participation au carnaval de Pessac en images vous montrera notre char en action.

Et que se passe-t-il début avril ? C'est le début de nos animations annuelles avec la chasse aux oeufs et le vide-greniers. Vous trouverez dans nos colonnes les informations pour ces deux événements. Ne tardez pas à réserver votre place pour le vide-greniers car nous sommes déjà sollicités.

J-P MESSÉ



## Chasse aux Oeufs

Dimanche 5 Avril au Parc Lavielle.

Inscription sur place à 10h30  
Début de la chasse à 11h



## Vide-Greniers

Dimanche 12 Avril, Place Chambrelent  
de 9 à 17h

Inscription avant le 4 avril

LOCATION - Particulier - Professionnel  
à PESSAC



Auto-Chargeur



Micro-Pelle  
Tarif : 100 € / journée  
180 € / WEEK-END



Aérogommeuse  
Hydrogommeuse  
(décapage écologique du bois,  
de la pierre, du métal...)

Prestation avec la main d'œuvre sur demande

06 14 23 47 36  
resa@hometravaux.fr  
www.hometravaux.fr



## BASSI PAYSAGE

Entretien d'espaces verts  
Abattage et Élagage  
Création de votre jardin

4 rue du Colonel Rozanoff  
33600 Pessac

06 75 01 23 18  
bassipaysage@wanadoo.fr

# Rapport moral de l'assemblée générale 2015

Mesdames, Messieurs,

Les événements parisiens du début du mois de janvier ont ému la communauté nationale, et au-delà de nos frontières. Chacun a pu mesurer l'ampleur du rassemblement citoyen du 11 janvier où une forme d'union républicaine sans précédent a vu le jour. Personne ne peut rester indifférent lorsque l'on s'attaque à ce qui fait le fondement de nos valeurs : la liberté. Cette liberté, que nous revendiquons aussi ici même dans nos positions, doit conduire à permettre l'expression de tous les habitants dans l'intérêt général. Par-delà les divergences naturelles et les choix d'arbitrage qui en découlent, ce qui fait la richesse de notre association, c'est la volonté de rendre accessible nos animations à tous, en veillant à n'exclure personne.

Qu'il s'agisse du vide-greniers où la gratuité de l'emplacement est maintenu depuis sa première édition, qu'il s'agisse de la chasse aux œufs (elle aussi gratuite) où nous relevons une présence importante de familles, de l'apéritif musical très apprécié d'un public nombreux, de la fête de quartier où nous comptons chaque année plus de 200 convives, du repas d'automne (offert au plus de 65 ans) où nous constatons chaque année un nombre plus important de personnes présentes et du goûter-spectacle de Noël où là encore les familles nous retrouvent pour cette dernière animation de l'exercice. Nous ajouterons le 8 mars prochain le plaisir de participer au carnaval de Pessac avec un char pour le moins différent de ceux que nous y voyons habituellement. La construction n'aurait pas été possible sans la participation d'habitants du quartier. Elles ne sont pas rares les occasions de partager ensemble un moment convivial. Cet enjeu si important est l'un des piliers de notre raison d'être et ce sont les habitants qui en détiennent la clé. En effet, sans vous rien n'est possible, sans votre contribution à l'action du comité, aucun de ces temps forts de l'activité du comité de quartier ne durerait tels qu'ils le font actuellement. Cette union autour d'une vie de quartier ne peut pas et ne doit pas s'étioler et c'est avec beaucoup d'énergie que nous devons développer et favoriser toutes les occasions du Vivre ensemble.

Vivre ensemble, c'est aussi se mobiliser autour d'un cadre de vie qui doit être, à la fois, préservé dans sa qualité et adapté aux nécessités et aux besoins de la collectivité. En pleine phase de révision du PLU, la commission Cadre de Vie –

Urbanisme a émis de nombreuses propositions aux services de la mairie de Pessac. Sur l'ensemble des 17 quartiers de notre territoire pessacais, plus de 600 contributions sont remontées au bureau de monsieur le maire. Vous le voyez, les syndicats et comités de quartier, fidèles à leur engagement dans l'intérêt général, sont actifs et constituent un maillon dont on ne saurait faire l'économie dans la connaissance de l'espace communal. Pour l'heure, des réponses partielles nous ont été transmises cette semaine, notamment sur l'inscription de la propriété jouxtant le parc Lavielle au titre de l'article L123.1.5 III2 du code de l'urbanisme, concernant la préservation paysagère et patrimoniale. Nous devons cependant rester vigilants car cette disposition n'empêche aucunement le développement d'un projet de construction. Des exemples de tentatives de sur-densification existent dans le quartier où des promoteurs peu scrupuleux cherchent à construire de manière outrancière, et sans s'occuper des personnes qui y vivront. Peut-on imaginer ce que représenterait 4 constructions sur une parcelle de 800m<sup>2</sup> en terme de qualité de vie pour les habitants et leurs voisins ? Il en va de la responsabilité de tous que d'exercer son attention à son environnement et d'y réagir de manière citoyenne. L'union des forces est là encore indispensable.

Cette union, c'est celle qui existe aussi avec nos quartiers voisins et en particulier celui de Chiquet-Fontaudin lors de la défense du maintien du tourne-à-gauche sur l'avenue Jean Jaurès, celle que l'on fait vivre aussi dans l'étude du projet PLU et pour lequel des convergences existent. L'existence même de la Fédération des Syndicats et Comités de Quartiers de Pessac est historique et nous rappelle combien la démocratie participative ne se décrète pas. La prise de parole des habitants est le socle de la construction de la vie collective et notre rôle de comité est de vous écouter lors de notre campagne d'adhésions. Rares sont les quartiers qui vont à la rencontre de leurs habitants de manière individuelle et recueillir l'expérience de leur pratique quotidienne du quartier. C'est certes exigeant mais ô combien riche d'enseignements sur vos préoccupations.

L'année 2015 est aussi celle de la transformation de la Communauté Urbaine de Bordeaux en Bordeaux Métropole. Si nous ne connaissons pas bien encore les incidences de ce changement en termes concrets, la



question se pose de la gouvernance et du rapport de force qui existe entre les villes périphériques et la ville centre. Si Bordeaux est la première ville d'Aquitaine, n'oublions pas que Mérignac en est la troisième et Pessac la quatrième. Si la population de Bordeaux Métropole est d'environ 725000, la ville de Bordeaux ne représente qu'un tiers de ce nombre, soit un peu plus de 240000 personnes. Pessac et ses quartiers où les habitants font la vie collective doivent constituer le modèle de développement en termes de démocratie participative.

Enfin, quelques mots plus particuliers à l'égard de certains membres du conseil d'administration qui ne renouvelleront pas leur candidature pour le prochain exercice. Je tiens à les remercier en notre nom à tous car ce sont des heures passées à assurer la trésorerie, à préparer les animations, à porter des discussions et des positions à la Fédération, à être présents et actifs pendant les animations. Qu'ils sachent tous que leur présence n'a été rien moins qu'indispensable et qu'ils ont contribué à mieux vivre dans ce quartier. Parfois, on peut ressentir la nécessité de prendre du recul mais je veux leur dire mon attachement au plaisir de les revoir lors de nos manifestations. J'en profite pour témoigner ma reconnaissance à chaque membre du conseil d'administration pour leur investissement, leur dynamisme et leur enthousiasme dans cette action collective. Merci à tous.

C'est aussi pour cela que j'attache beaucoup d'importance à l'objectif de conforter cette équipe et que j'appelle de mes vœux des candidatures nombreuses pour cette année et les années qui suivent.

Merci de votre attention

**ENTREPRISE LAGOUARDE  
MULTI SERVICES**

REVETEMENTS DE SOLS & MURS



PEINTURE



NETTOYAGE TOITURE

TERRASSE FAÇADE

TOUS TRAVAUX D'ENTRETIEN

PLOMBERIE, ETC



20 rue des Chênes

05.56.45.79.02

06.15.33.86.63

# Compte-Rendu de l'AG

Lors de l'AG ordinaire, le rapport d'activité et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des 48 membres présents ou représentés. De même la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3 €.

Le conseil d'administration (voir composition p.8) a été élu. Il a enregistré 6 démissions et 6 nouveaux membres (A. Bonningue, S.C. Dinh, M. Lechanoine, Ch. Saint Germe, Ch. Urtiaga et V. Verbiest).

# Bilan Financier de l'AG

Recettes	8 184,33€
Dépenses	9 408,64€
Bilan	-1 224,31€

## Débat avec les élus : les questions et les réponses

Le débat commence vers 11 h 30 en présence du maire, monsieur Franck Raynal, accompagné de mesdames Pavone et Trautmann et de messieurs Grange, Capot, Martin et Desplat.

Trois élus de l'opposition (Mme Debaulieu et messieurs Dubos et Sarra) sont également présents mais ne participeront pas au débat.

Monsieur le maire introduit ces débats en précisant qu'il apprécie d'y participer parce qu'ils sont toujours un moment d'échanges avec les citoyens.

Il rappelle que c'est la première fois qu'il y participe en tant que maire entouré d'une nouvelle équipe, jeune et renouvelée avec en particulier l'adjoint du secteur, secteurs qu'il a souhaités créer pour apporter plus de réactivité aux réponses de la mairie aux associations, comités de quartier ou autres citoyens.

Il précise, que pour notre quartier, l'adjoint de secteur est Benoît Grange. D'une façon générale, l'adjoint de secteur n'a pas vocation d'être un spécialiste, comme peuvent l'être les adjoints thématiques, dans un domaine particulier. Il doit plutôt, comme un maire, être polyvalent et capable de faire, sur un sujet, la synthèse au niveau territorial du secteur.

Monsieur le maire pense également que la proximité du campus universitaire est importante. Elle revêt, pour lui, un intérêt particulier puisqu'il est également vice président de Bordeaux métropole en charge de l'enseignement supérieur. Il pense qu'il faudra travailler sur l'interpénétration entre le campus et le quartier. Pour cela, B. Grange est bien placé puisqu'il était, il n'y a pas très longtemps encore, étudiant et qu'il habitait le quartier.

Monsieur le maire informe aussi l'assemblée que la mairie du secteur 2 sera ouverte courant avril dans le quartier de Saige. Elle sera dotée des moyens et notamment du personnel nécessaire.

Toujours sur la création des secteurs, il estime qu'elle permettra une réponse globale aux problèmes posés mais n'empêchera pas non plus de s'adresser aux adjoints thématiques.

Il précise également que son but n'est pas d'amoindrir l'action des comités de quartier mais d'apporter une meilleure connaissance du terrain tout en conservant une vision globale. Il estime que c'est d'autant plus important, qu'avec la création de la métropole notamment, certaines compétences ne seront plus municipales, la décision publique s'éloignera du citoyen.

Monsieur le maire termine son intervention en reconnaissant que la création des secteurs n'était pas une obligation pour une ville de la taille de Pessac mais, tout en reconnaissant qu'ils sont ancrés dans la vie Pessacaise, les comités ne fonctionnent pas toujours très bien. C'est de la responsabilité du maire d'offrir les mêmes possibilités à tous les citoyens.

### Ramassage des déchets verts

Un riverain demande pourquoi le ramassage des déchets n'est pas régulier (hebdomadaire par exemple).

Monsieur Desplat, Conseiller municipal délégué aux Espaces verts, ruraux et forestiers, rappelle que cette disposition a été mise en place

fin 2014. Elle a été arrêtée pour l'hiver mais reprendra en mars 2015. Il s'agit pour le moment d'un service qui est proposé, une fois par mois, sur inscription et par zone géographique.

Il est récent et peut donc encore évoluer par exemple avec des passages à dates régulières.

Cependant, monsieur le maire rappelle que le succès de ce ramassage n'a pas permis de servir tout le monde. Pour le moment, il est encore difficile d'évaluer la quantité de déchets pour organiser plus finement leur ramassage sans les laisser plusieurs jours sur la voie publique.

Monsieur Lestynek, président de la Fédération des Comités de quartier de Pessac, estime qu'il s'agit d'une expérience intéressante puisque dans ce cas, c'est le service public qui va vers le citoyen. Il demande néanmoins qu'un bilan soit fait dans quelques temps avec les comités de quartier. Il pourrait par ailleurs être étendu à d'autres types de déchets, les encombrants par exemple comme à Arcachon.

Il est également rappelé que le compostage est également un excellent moyen de traiter ses déchets verts.

### Abattage d'un arbre au Bois des Roses

Un usager du bois des roses rappelle au maire un de ses slogans de campagne : "un jour, un arbre" puis demande pourquoi un chêne centenaire du Bois des Roses a été abattu sans concertation.

Monsieur le maire confirme son engagement de campagne en rappelant que le slogan voulait dire "un arbre de plus par jour dans un espace public".

Pour l'arbre concerné, M. Desplat confirme qu'il a appris l'information après l'abattage mais qu'il ne laissait aucun doute sur sa nécessité.

Personne ne remet en cause le bien fondé de cette décision mais tous regrettent le manque de concertation.

Monsieur le maire précise qu'il n'est pas admissible que les élus ne soient pas avertis de ce type de situation. Ce sont les élus qui doivent décider, pas les techniciens. Dans ce cas précis, il y a suffisamment d'acteurs de terrain pour que l'information soit diffusée.

Monsieur Desplat annonce également le projet de création d'un verger aux Bois des Roses.

Enfin, plus généralement, monsieur le maire confirme qu'il faut rester vigilant sur l'abattage des arbres sur les parcelles privées à construire.

### Terrain au 26 avenue Phénix-Haut-Brion

Une riveraine de l'avenue Phénix Haut Brion s'inquiète du futur projet de construction situé au 26 de cette même avenue.

Gilles Capot (Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à l'Habitat et au Cadre de vie) précise qu'il y a bien un dossier en cours d'instruction mais que toute décision est suspendue en l'attente du PLU en instance de révision.

Il rappelle que le zonage doit empêcher les ruptures importantes entre parcelles d'une même zone. L'objectif de la mairie est de garder

les cœurs d'îlots verts et d'interdire les bandes d'accès.

Par ailleurs, sur cette parcelle, M. Capot pense qu'une réunion pourrait être organisée sur place et permettre, le cas échéant, d'affiner le règlement de la zone prévue à cet emplacement.

#### Fossé SNCF

Un riverain de la rue Chiquet-Brion rappelle les problèmes de salubrité engendrés par l'absence d'entretien du fossé au pied du talus SNCF, vers la rue du Bas Brion. L'eau ne s'est pas évacuée pendant plusieurs mois, même si maintenant cela semble aller mieux.

La mairie a demandé le 15 janvier à RFF qu'elle entretienne ce fossé. A ce jour, elle n'a reçu aucune réponse.

#### Nuisances sonores dans la résidence des Bengalines

Une habitante de la place du Muguet signale des nuisances, sonores notamment, qu'elle subit de la part de jeunes en mobylette qui remontent du Bois de Rose en faisant beaucoup de bruit et en prenant le sens interdit. Ces agissements ont déjà été signalés à la police mais rien n'a changé.

Monsieur le maire s'engage à vérifier le problème et le signaler à la police municipale. Il rappelle également que ces incivilités doivent être signalées pour que cette dernière puisse intervenir.

Plutôt que de proposer une action de répression dès maintenant, il est proposé qu'une action de médiation soit organisée par la mairie avec Aquitanis, les riverains et les jeunes.

Monsieur le maire estime qu'il faut d'abord rappeler les règles. Il lui est répondu que l'un n'empêche pas l'autre, bien au contraire, la médiation doit certainement commencer par ce rappel.

#### Liaisons entre le quartier et le tram

La question de la qualité des liaisons douces entre notre quartier et le tram est également posée. En effet, les itinéraires, notamment à partir de l'avenue Schweitzer, sont peu praticables : état des chemins, absences d'éclairage et de signalisation etc ..

Monsieur le maire précise qu'un travail sur la mobilité douce dans le campus est en cours entre les différents acteurs du domaine universitaire et les quartiers limitrophes. En tant que vice président de Bordeaux métropole en charge de l'enseignement supérieur et maire de Pessac, il suit de près ce dossier.

Des solutions devraient commencer à se mettre en place d'ici l'été.

Sur ce même sujet, à propos de la construction de la résidence l'Escabelle à proximité de l'arrêt Doyen Brus monsieur le maire

rappellera en fin de réunion, qu'il trouve inadmissible que Pessac ne se soit jamais doté d'une réglementation d'occupation du domaine public.

Une telle réglementation permettrait d'obtenir des aménagements transitoires le temps des travaux ou encore un dédommagement pour l'utilisation du domaine public.

#### Problèmes divers signalés par les habitants

Plusieurs participants signalent des problèmes divers constatés sur la voirie :

- sécurisation du micro-giratoire au niveau du Parc Lavielle en réduisant la vitesse des voitures circulant avenue de Candau,
- mauvais entretien des caniveaux et bouches d'égout pour l'évacuation des eaux pluviales,
- signalisations des micro-giratoires et autres terre-pleins ou encore pavés décollés sur l'avenue de Candau
- création de nid de poules vers l'arrêt de bus sur la rue du Cdt Lherminier, fraîchement refaite,
- des travaux ont été réalisés par la Lyonnaise des Eaux sur la rue du Commandant Charcot mais compte tenu de la qualité de la finition des dégradations futures sont à craindre. Le changement des canalisations en plomb semblerait être à l'origine du problème.

Le maire rappelle que la voirie est un sujet qui n'est jamais terminé et sur lequel il faut sans cesse travailler. Pour l'entretien des caniveaux, il précise qu'un article est prévu dans un futur bulletin municipal. Par ailleurs, lui ou ses représentants se sont engagés à venir voir sur place l'ensemble des points signalés.

De même, sont signalés des problèmes autour de l'aire de jeu pour la petite enfance au Bois des Roses. Des préservatifs sont fréquemment trouvés dans la cabane et une assistante maternelle s'interroge sur la sécurité de ce jeu.

Sur ce dernier point, il ne peut que confirmer ce qui a déjà été écrit : les jeux sont conformes aux normes et il n'appartient pas à la mairie de les modifier.

Toutefois, M. Grange s'engage également à constater le problème sur place.

#### Conclusion

A la fin des débats, à la question qui lui avait été posée au début quant à l'interlocuteur privilégié des comités auprès de la mairie, monsieur le maire répond que le déroulement de la réunion a clairement montré que c'était lui.

## Conseils de secteur : rencontre avec monsieur Grange

Monsieur le maire a institué, par la délibération du 24 avril 2014, la création de 4 adjoints de secteur dont monsieur Grange en charge de notre secteur.

C'est donc lui qui a reçu en mairie une délégation du comité pour une

concertation sur les modalités de fonctionnement des bureaux de secteur. Après un bilan rapide sur son action, nous devons effectuer des propositions sur l'organisation de ces bureaux sans connaître celle de la mairie. Le comité n'a

émis aucun avis sur cette affaire car trop liée à une volonté politique. Nous ne pratiquerons cependant pas la technique de la chaise vide et nous nous déterminerons en fonction des conditions de fonctionnement de cette instance. À suivre!

 Fenêtres  
**LORENOVE**

Tout un monde d'ouvertures.

**MENUISERIES  
BOIS - PVC - ALU**  
LORENOVE ACANTIS FENETRES  
8 RUE HENRI LE CHATELIER  
33600 PESSAC  
(Rocade sortie 14 ZI Bersol 1)  
**TEL : 05 56 07 20 04**  
[www.lorenove.fr](http://www.lorenove.fr)



 **BOSCH**  
Service

**GARAGE GASSIOT**

**Entretien et Réparations  
toutes marques**

17 av du Rond-Point 33600 PESSAC  
Tél/Fax : 05 56 46 11 71

[www.garagegassiot.fr](http://www.garagegassiot.fr)

 LA CONSEILLERE  
PESSAC

**Plus qu'un métier  
une passion**

**Vente - Estimation - Location**  
**Tel. 05.57.26.94.35**

79 Bis Avenue Jean Jaures - 33600 PESSAC  
[www.laconseillere.com](http://www.laconseillere.com)

# La chasse aux oeufs

C'est maintenant une tradition sur le quartier, le dimanche de Pâques 5 avril, les enfants de 0 à 11 ans sont invités à rechercher les oeufs au Parc Lavielle. Pour y participer, il suffit de venir s'inscrire à partir de 10h30 au stand d'accueil mis en place au parc. Bien entendu, les parents (ou les grands-parents) accompagnent leurs enfants. À partir de 11h, le départ est donné et, lorsque tous les oeufs sont ramassés, ils sont partagés entre tous les enfants.

Nous délimitons des espaces différents selon les âges et nous nous chargeons de répartir les oeufs sur tous les espaces.

Ensuite, pour tous, le comité propose de se retrouver autour d'un apéritif. Nous précisons que cette animation est gratuite et nous vous convions à en parler à vos voisins.



**la Halle de Pessac**  
le goût du primeur

du Lundi  
au Samedi  
7h - 20h

Dimanche et  
Jours fériés  
7h - 13h

**Stéphane et son équipe vous accueillent  
dans un espace de 300m<sup>2</sup>. 7 jours/7**

43 avenue Jean Jaures - 33600 Pessac  
05 56 45 55 39



## Le vide-greniers en quelques mots :

Quelques 90 places sur la place Chambrelent et l'avenue du Rond-Point accueilleront les exposants, un emplacement gratuit et réservé aux habitants du quartier. Seul le comité de quartier de Brivazac Candau peut vous proposer de telles conditions. Vos grenier, cave, garage débordent d'objets dont vous ne savez plus quoi faire. La chambre de vos enfants mériterait un bon coup de vide. C'est le moment de vous inscrire sans plus tarder en complétant l'attestation au bas de la page. Elle est obligatoire et c'est votre sésame pour vous séparer de toutes ces affaires et leur donner une seconde vie. Vous disposez sur place d'une table et d'une chaise sur laquelle vous placerez vos trésors, vous fixez vos prix à votre guise (le comité ne prélève aucune commission sur les ventes).

Le dimanche 12 avril, réveillez-vous au chant du coq de Brivazac, chargez votre voiture, caddie, brouette, chariot et laissez vous guider. L'arrivée des exposants se fera à 9h par l'avenue de Brivazac impérativement et des membres du comité vous accueilleront pour l'installation. N'arrivez pas trop tôt, sauf si vous nous offrez votre aide pour la manutention.

À la table d'accueil, passage obligatoire de tous les exposants, vous recevrez un numéro correspondant à la table qui vous est attribuée. Aux environs de midi, le comité convie exposants et chineurs à partager l'apéritif et les grignoteries. Une restauration légère faite de sandwiches et de pâtisseries est proposée sur place, ainsi que des boissons variées. Enfin, à 17 heures, dernier délai, vous rangez et remballez soigneusement vos invendus qui trouveront peut-être acquéreur l'an prochain.

Organisateur : COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU 37 avenue de Candau – 33600 PESSAC

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS du 12 avril 2015

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : ..... CP ..... Ville.....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ...Pessac..... le ..... Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation  
Inscription à déposer chez monsieur Yvon BOUYER au 43 avenue de Brivazac

# Propositions pour le PLU : les réponses

Mis à contribution pour le projet du futur PLU, comme tous les autres quartiers, le comité de quartier a envoyé courant novembre ses observations et ses suggestions pour un urbanisme conforme à l'identité du quartier et aux conversations que nous avons eues lors de la campagne d'adhésions ou de nos manifestations.

Sur notre proposition d'extension du parc Lavielle par l'adjonction de la propriété du 136 avenue de Candau, la Ville ne souhaite pas se porter acquéreuse systématiquement et préfère utiliser l'article L123.1.5-III-2a de protection du patrimoine bâti et paysager. Ceci conduit à l'opération dont nous parlons dans ces mêmes colonnes. La moitié de cette propriété sera convertie en résidence étudiante.

Sur le franchissement de la voie ferrée, voici la réponse in extenso "Les franchissements de la voie ferrée doivent être améliorés, pour faciliter l'ensemble des modes de déplacement et notamment pour les modes doux et les transports en commun. C'est pourquoi le PLU prévoit des emplacements réservés."

Lesquels ? Ce n'est pas indiqué.

Pour les zones US, voici en substance la réponse "Les sites accueillant des grands équipements ont besoin d'un zonage spécifique du fait de leur activité. La proximité des habitations riveraines est gérée dans le cadre des projets développés." Doit-on entendre que ce sont les grands équipements tels que la Clinique Mutualiste ou l'Université qui vont intégrer les problématiques des riverains dans leurs projets ? On peut être perplexe.

Sur les servitudes de typologie de logement (STL), nous demandons d'accroître le seuil et ainsi permettre d'offrir des logements pour les familles. Les franges du Campus accueillent aussi du personnel et des enseignants. Les STL prévus doivent permettre une offre diversifiée, sauf que dans notre quartier et le quartier voisin, certains logements sont convertis en une série de studios et qu'une partie de l'offre actuelle de logements pour des familles disparaît.

Nous avons été entendu sur la nécessité de traiter globalement l'entrée de ville sur l'avenue Marc DESBATS. Il faut préparer l'installation de la future maison de quartier et anticiper les déplacements y afférents.



Exemple des futures zones US : la résidence l'Escabelle sur le campus qui occupe 100% de la parcelle.

# Carnaval 2015



Nos remerciements à Christophe Bergé pour la conception et la fabrication, et Frédéric Bassi pour le transport du char dimanche.

## Construction en vue

La propriété située au 136 de l'avenue de Candau, en limite de Talence, est l'objet d'un arrêté préfectoral autorisant le défrichage. Qui dit défrichage dit projet de construction. Ce sera pour une résidence étudiante, indique le panneau affiché. Pour votre information, cette parcelle est située en zone UPC3, ce qui correspond au type pavillonnaire compact. Nous nous interrogeons sur la nature du projet envisagé et nous allons aussi interroger la mairie sur le devenir de ce terrain d'une superficie de 5260 m<sup>2</sup>. Les riverains sont très inquiets car l'autorisation porte sur la totalité de la parcelle. Cela signifie en clair la disparition possible des grands arbres qui s'élèvent à plus d'une vingtaine de mètres. Ceci nous renvoie en arrière sur la disparition de 12 des 14 arbres qui a précédé la construction du village Candau.

# Plan du Quartier Brivazac-Candau

## Règles de circulation :

Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage au sol de stationnement, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention en raison de la perte de visibilité.

De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.



Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transports ne peuvent être déposés et abandonnés sur le trottoir. Merci d'y penser au prochain voyage

Ramassage des Ordures Ménagères :

- Bac gris : déchets génériques : lundi et jeudi matin
- Bac vert : tri recyclable : mercredi matin

Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.

De bonnes chaussures,  
Et plus aucune voiture  
Stationner sur le  
trottoir est inutile,  
coûteux et dangereux.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU ÉLU EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE DIMANCHE 1<sup>er</sup> février 2015

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PORTABLE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE	ANIMATIONS	CADRE DE VIE	COMMUNICATION	MÉMOIRE HISTOIRE	BUREAU
ARDOUIN	Hélène	7, allée Jacques Brel	05 47 29 71 84	06 63 91 73 41	christophe.ardouin@numericable.fr	X		X	X	
BOUYER	Yvon	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54		yvon.bouyer@neuf.fr			X	X	trésorier adj.
BONNINGUE	Alice	13, avenue des Echoppes	05 56 45 02 13							
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	05 56 45 34 86	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr		X			secrétaire
DINH	Sue Chun	25, av. Fanning Lafontaine			dinhshuechun@yahoo.fr	X				
JULIEN	Guéno	36, rue du prof. Esclangon	05 56 15 32 29		guenoj@aliceadsl.fr		X			secrétaire adj.
LAFAYE	Nathalie	4, rue Charcot	05 56 45 71 87		ndjp.lafaye@gmail.com	X	X			
LECHANOINE	Michel	20, rue George Brassens			michellechanoine@sfr.fr	X				
LEFRANÇOIS	Gérard	2, rue Chiquet Brion	05 56 15 02 44				X	X		
MESSÉ	Jean-Paul	5, rue Marc Sangnier	05 56 45 60 46	06 71 48 76 32	messe.jean-paul@wanadoo.fr		X	X	X	Président
MINEUR	Jacques	31, rue du Cdt Lherminier	05 56 45 41 04	06 32 38 42 41		X			X	
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines	05 56 45 09 79		chpujolle@gmail.com			X	X	
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	09 54 84 83 84	06 76 86 63 50	seborga1@free.fr		X			trésorière
SAINTE GERMES	Charlotte	4 bis, av. Phenix Haut-Brion			chaclo@free.fr				X	
SICAULT	Martine	4bis, rue Jean Charcot	05 56 15 31 01		elijette.sicault@laposte.net			X	X	
URTIAGA	Christiane	26, rue du prof. Esclangon	05 56 45 02 13							
VERBIEST	Vincent	3, rue Léo Valentin			v.verbiest@gmail.com	X		X		

Adresse postale : 37, avenue de Candau

Adresse électronique : cqbc33@gmail.com

Site internet :

<http://comitebrivazaccandau.portailasso.pessac.fr/>